Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260309-2026_011-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-011

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 15
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, DUROCHER Alexandre, JOLIVET François, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE-BLET Chantal, PRÉVERT Rose-Line, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline, VETIER Fabrice ;
Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Mme BARIOU Nathalie ;

Objet : Précision du prix d'acquisition du terrain ZC 283 Propriété Chauvel ;

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU la délibération 2025-073 de la commune de Lieuron concernant l'acquisition des « Terrains Chauvel » ;
CONSIDÉRANT la nécessité de préciser le prix d'acquisition d'un terrain en zone 1AU ;

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le contexte de l'acquisition de terrains de la famille Chauvel, il convient de se prononcer sur le prix d'acquisition de la parcelle ZC 283, d'une surface de 3 600 m². Après échanges, le prix de vente a été fixé à 2,50 € le mètre carré, soit un prix global de 9 000 € (neuf mille euros).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PROPOSE** un prix d'achat de 2,50 €/m² ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT